Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 27 juin 2024

Délibération n° 2024 – 18 – CA

Stratégie Scientifique du Parc national des Écrins – renouvellement

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants, et ses articles R.331-23 à R.331-31 définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'Administration,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2013-06-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 8 mars 2013 relative à la stratégie scientifique du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au Bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Considérant:

- que le COP 2024-2028 prévoit dans ses objectifs le renouvellement de la stratégie scientifique,

- que l'échéance de renouvellement est fixée en 2027,

- qu'il est nécessaire dés à présent de lancer la démarche afin que l'établissement se dote d'un document d'orientation visant la cohérence et la lisibilité en matière scientifique, dans les meilleures conditions,

- que cette démarche doit être déclenchée par le Conseil d'Administration,

- la nécessité de prioriser et de décliner cette stratégie en actions.

Décide :

Article 1 :

– de confier aux services du Parc national des Écrins la réalisation de la nouvelle stratégie scientifique

de l'établissement, avec l'appui du Conseil Scientifique,
- Que cette dernière doit être déclinée en actions et ce, en conformité avec les axes du COP,
- Que la nouvelle stratégie scientifique et la Charte devront s'appliquer pour la même durée.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Écrins et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du Code de l'Environnement.

Le Président
du Conseil d'Administration

Arnaud MURGIA

Le Directeur

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice 36
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes :
Pour : 26
Contre : /
Abstention : /

Note pour la réalisation de la stratégie scientifique 2027-2042

La stratégie scientifique du Parc national des Écrins actuelle se termine en 2027. Cette note vise à proposer une méthode de travail pour réaliser la stratégie scientifique suivante qui devrait courir de 2027 à 2042.

Une stratégie scientifique est un des documents cadre de l'établissement, qui implique toutes les unités et les personnels du Parc, associés au Conseil Scientifique.
Ce document est réalisé sur demande du Conseil d'Administration, avec le Conseil Scientifique comme appui, pour que le document soit en phase avec les dynamiques de connaissance et de recherche en cours.
Le document vise à faire des choix sur les questions scientifiques, les partenariats et les connaissances pour les 15 prochaines années. Il donne les grands axes de travail et de recherche, ainsi que des notes de doctrine qui argumentent et explicitent les choix et les modes de fonctionnement du Parc. En conséquence, ce n'est en aucun cas un document opérationnel ou un programme d'action. Cette partie relèvera des Contrats d'Objectifs et de Performance ainsi que des différents programmes de planification de l'établissement. De la même manière, il n'y aura aucun élément de cadrage financier.

La précédente stratégie avait fait des choix forts sur les habitats, sur lesquels l'établissement investirait en recherche et développement, comme les milieux d'altitude, les milieux liés à l'eau (zones humides, glaciers, lacs, etc), les alpages et les systèmes agricoles à forte valeurs (bocages, terrasses, etc)

Plusieurs éléments de doctrine ont été édictés, entre autre, pour faire les choix sur les protocoles à mettre en œuvre en privilégiant les dispositifs insérés dans un réseau, avec des partenariats importants comme les dispositifs sentinelles. Un autre point a été, dans les sciences participatives, de développer la science partenariale (berger, éleveurs, guide, gardiens de refuge) et de ne pas être animateur de science citoyenne.

Enfin, une partie importante a été dévolue à l'organisation des données avec le développement de GEONATURE et la diffusion et la valorisation de celle-ci, valorisation passant par des articles scientifiques et des documents techniques.

1. Propositions d'organisation suite au séminaire du service scientifique des 9 et 10 avril 2024

En tant qu'acteurs de la mise en œuvre de la stratégie scientifique, les agents du service scientifique estiment que la stratégie scientifique 2012-2027 a été un document très utile pour l'établissement en général et pour le service en particulier car elle a donné une lisibilité et une légitimité aux choix réalisés et aux actions menées. Elle n'a pas été bloquante et au contraire, a permis d'orienter les choix. Elle a été un facteur de sérénité pour l'action des agents du service et elle a facilité pour les nouveaux arrivants la compréhension de la politique de l'établissement et la transmission de sa culture. Enfin, elle revêt un volet symbolique fort du fait de son approbation par le Conseil Scientifique et le Conseil d'Administration et engage ainsi tout l'établissement.
Suite à ce constat, il est indispensable d'élargir la consultation aux autres agents du Parc national, au Conseil Scientifique, au Conseil d'Administration et aux partenaires scientifiques et techniques afin d'évaluer la perception qu'ils en ont. A cet effet, dans les propositions à venir, une étude basée sur des entretiens est envisagée pour pouvoir répondre à cette interrogation. (cf planning)

Après 15 ans de la stratégie actuelle, il est évident que le contexte a évolué tant du point de vue scientifique, institutionnel, que social. Lors du séminaire d'avril 2024, le service a listé les principales évolutions, notamment, l'émergence de concepts comme les services écosystémiques, l'écologie globale ou le concept de « one health », ainsi que la notion de solutions fondées sur la nature ou l'approche évo-centrée. Au niveau institutionnel, durant cette période, l'inter-parcs est passé de Parcs nationaux de France à l'Agence Française pour le Biodiversité (AFB), à l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Des documents de planification nationaux ont été mis en place, comme la stratégie nationale « biodiversité », les plans nationaux d'action, le dispositif de surveillance de la biodiversité terrestre. Il y a eu aussi le rapprochement entre les 3 services scientifiques des Parcs alpins ainsi qu'avec certains services de l'OFB.
En interne, l'évolution des différents contrats d'objectif, la création des groupes opérationnels, la re-catégorisation des gardes-moniteurs, la recherche de cohésion entre les équipes, le RIFSEEP, les services

civiques, la stratégie de communication, la montée en puissance du pôle « Système d'informations » ou la suppression des assistantes au sein des services sont venus modifier l'organisation de l'établissement.
A cela, il faut ajouter les évolutions sociétales comme la généralisation du télétravail, des visioconférences, et de la dématérialisation mais aussi les questions sur l'éthique et l'impact autour des actions liées à la science, sans oublier la remise en cause, par certains, de la science au profit de croyances.

Toutes ces évolutions obligent l'établissement à rédiger une nouvelle stratégie scientifique, qui devra être lisible et concertée, c'est-à-dire être un document court et co-construit tant en interne qu'avec les principaux partenaires. Ces principes avaient été les moteurs de la précédente stratégie, en impliquant tous les personnels, quels que soient les métiers ou les unités de travail, mais aussi le Conseil Scientifique et les principales têtes de réseau.

Les phases de travail proposées seront marquées par la concertation, la co-construction et l'écriture collective.

Pour répondre à ces conditions, il semble nécessaire, sous le pilotage opérationnel du service scientifique, d'alterner des phases d'expression, de concertation et de validation pour que ce document soit un projet d'établissement partagé par tous.

La stratégie scientifique, pour qu'elle ait toute sa valeur, devrait commencer par une commande du Conseil d'Administration du Parc. Son élaboration sera accompagnée par le Conseil Scientifique. Le Conseil s'impliquera tant dans la conception et la méthodologie de la stratégie que lors des ateliers ou des phases d'écriture.
La co-construction nécessite, dès le début, un échange en assemblée générale avec l'ensemble du personnel. Cette première consultation a pour but de présenter la méthode, de recueillir les propositions de chacune et chacun et de constituer un comité de pilotage inter-unités ensemblier de la démarche et garant de la méthodologie (1 représentant par unité avec un panel de métiers représenté + plusieurs membres du CS).
Dans l'état actuel de notre réflexion, il est proposé que le début d'année 2025 soit consacré aux stages de « bilan » pour, à minima, recueillir les avis individuels les plus larges sur ce qui a été fait ainsi que les attentes pour la prochaine stratégie.
Cette période permettra de définir précisément des différents ateliers et leurs modes de fonctionnement.
Une fois les conclusions des stages effectuées et l'organisation des ateliers validée en CODIR, les différents ateliers de concertation pourront être mis en œuvre, et ce, sur la fin d'année 2025, et courant 2026. Cette phase aura aussi comme objectif de renforcer la culture commune au sein de l'établissement.

A l'automne 2026, chaque atelier fera une restitution de ses travaux en assemblée générale et les points saillants seront abordés pour recueillir les remarques et propositions de toutes et tous.
A l'issue de cette phase, et avec la matière fournie par le bilan, les ateliers de concertation et les échanges lors de l'assemblée générale, un groupe d'écriture rédigera une version 1.
Cette version sera soumise à consultation de toutes les instances pour récupérer les remarques et propositions pour enfin rédiger la version finale qui sera validée avant décembre 2027.

2. Planning envisagé

Avril 2024	Séminaire préparatoire du service scientifique
Mai juin 2024	Validation de la méthode en CODIR
27 juin matin 2024	Commande formelle par le Conseil d'Administration
27 juin après midi	Présentation et échange sur la méthode avec le conseil scientifique
2024	Présentation et échange sur la méthode avec l'ensemble du personnel et constitution du comité de pilotage
Février 2025 – août 2025	Stages d'appuis à la stratégie Préparation des ateliers de concertation (méthodologie détaillée)
Septembre 2025	Validation des ateliers et de leurs fonctionnement
Septembre 2025 – juin 2026	Ateliers de concertation et d'échange
Septembre 2026	AG de restitution des ateliers

Septembre 2026 – février 2027	Groupe d'écriture
Mars 2027	Présentation V1 CODIR, AG, CS, CA
Mars 2027 – juin 2027	Prise en compte des corrections
Sept 2027 – dec 2027	Arbitrages en CODIR, avis du CS, adoption en CA, présentation en AG

3. Stages appuis envisagés

Basés sur un approche sociologique :

- Quelle perceptions en interne ainsi que des partenaires de la stratégie 2012-2027 ? (points forts, points faibles, manques, implication…)
- Quelles sont les grandes questions pour les 15 prochaines années ?

4. Ateliers de concertation envisagés

Au vu des échanges lors du séminaire du service scientifique, il est proposé comme base de discussion :

- que chaque atelier puisse avoir un animateur et un adjoint.
- que les différents animateurs et adjoints des ateliers échangent régulièrement pour partager leurs avancements et les outils de concertation employés.

Tous les ateliers proposés auront comme cadre de réflexion « chapeau » les changements globaux et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement (lien avec la stratégie d'adaptation aux changements climatiques qui doit être menée en parallèle).

Voici plusieurs propositions d'ateliers, sans exclusivité, à débattre puis arrêter en cours de processus :

1- Quelle(s) éthique(s) de la science ?
Cet atelier questionne sur nos actions : quel interventionnisme ? Equiper jusqu'où ? Quelle place à la sobriété ? Quelle éthique de la donnée ?

2- Quels équilibres, quelle stratégie entre cas d'étude, site, master site ?
Cet atelier relève de la géographie de la science et questionne sur où agir ? Quelles actions scientifiques sur le territoire ? Quelle place dans les réseaux ?

3- Comment prendre en comptes les dynamiques et trajectoires de socio-ecosystèmes ?
Cet atelier questionne les ressources naturelles, la part de la pression exercée par l'humain, les transitions et leurs conséquences.

4- Quelles nouvelles connaissances scientifiques pour répondre aux enjeux du Parc ?
Cet atelier questionne sur les besoins à venir de l'établissement. Il doit contribuer à éclairer les choix des grands sujets à venir (au détriment d'autres moins stratégiques)
Quels sont les sujets émergents ? Quelle importance et quelles conséquences ?

5- Quelle chaîne de travail pour l'information scientifique ?
Cet atelier questionne sur le comment faire et balaye les questionnements autour des chaînes de travail, de la standardisation des données et des protocoles, du traitement et de l'analyse des données mais aussi de la valorisation et de la diffusion et de la vulgarisation (lien avec stratégie de communication).

5. Groupe d'écriture

A l'issue des ateliers et au vu des propositions écrites par chacun d'entre eux, un groupe d'écriture élaborera le plan et la première version de la stratégie. Il proposera aussi un résumé ou tout autre support pour une appropriation rapide des points marquants de la stratégie. La rédaction sous forme d'un document lisible, esthétique et didactique, sera privilégiée, de manière à faciliter sont appropriation la plus large possible.
Il sera composé de volontaires pouvant provenir des différentes unités et/ou du Conseil Scientifique.
Ce même groupe, en relation avec les directeurs, effectuera les dernières corrections et ajustements pour la version finale.